****

# Collège ………………………..

**Projet pédagogique et artistique**

**de la chorale d’établissement**

**ANNÉE SCOLAIRE 2019 / 2020**

*(à réactualiser pour chaque année scolaire)*

*Eventuellement*

*PHOTO*

Nom de la ou du professeur(e) : ………………………………………………..

**La chorale dans le collège**

« *L'enseignement facultatif de chant choral s'adresse aux élèves de collège qui souhaitent chanter et s'engager dans un projet choral. Celui-ci leur permet d'enrichir et d'approfondir les compétences travaillées dans le cadre de l'enseignement d'éducation musicale.* » Extrait de l’arrêté du 17-7-2018 – Journal officiel du 21-7-2018

**Les contributions essentielles de l’enseignement de chant choral au socle commun**

**Domaine 1 / Les langages pour penser et communiquer**

**Comprendre et s’exprimer en utilisant les langages des arts et du corps**

* Apprendre à maîtriser sa voix chantée, à moduler son expression, à interpréter un répertoire, à tenir sa partie dans un collectif.

**Domaine 2 / les méthodes et outils pour apprendre**

* Développer des compétences de coopération.

**Domaine 3 / La formation de la personne et du citoyen**

* Développer sa sensibilité, respecter le gout des autres, se situer au-delà des modes et des a priori.
* Développer l’ouverture aux autres, le sens des responsabilités individuelles et collectives.
* Exprimer ses émotions et sa capacité à vivre et à travailler dans un collectif et dans la société en général.

**Domaine 5 / Les représentations du monde et de l’activité humaine**

* Expérimenter et comprendre la spécificité des productions artistiques.

**La contribution particulière de la chorale au projet d’établissement :**

*A compléter : axe(s), priorité(s), objectif(s) dans le(s)quel(s) s’inscrit le projet pédagogique et artistique de la chorale.*

**Champs de compétences travaillées :** *(à préciser en fonction des spécificités du programme choisi.*

*Référentiel de compétences extrait du* [*Programme de chant choral au collège*](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132989)

1. **Élaborer, chanter, interpréter un projet musical collectif en concert**

* Découvrir progressivement un projet visant un objectif stimulant.
* Participer à l’enrichissement du projet.
* Contribuer personnellement à la qualité de l’ensemble.
* Participer à un travail technique régulier (timbre, rythme, mise en polyphonie, mise en espace). 🞸
* Mémoriser le répertoire travaillé pour se rendre disponible à l’écoute et à la production de tous. 🞸

1. **Investir l'espace scénique**

* Se maintenir dans le spectacle : contrôler sa posture corporelle, sa concentration et sa décontraction, gérer ses émotions
* Combiner et préserver un geste vocal maîtrisé avec d’autres actions : jeu de scène, déplacements, gestes synchronisés, etc.
* Mémoriser tous les éléments constitutifs du concert et la manière dont ils s’articulent.

1. **Écouter pour chanter**

* Rester attentif à sa propre production pour contribuer à l’unité du chœur. 🞸
* Contribuer à un unisson de qualité et tenir sa partie dans un contexte polyphonique🞸
* Ecouter d’autres chœurs pour améliorer sa production.
* Utiliser l’enregistrement pour distinguer ses deux perceptions (auditeur et interprète) et progresser. 🞸

1. **Maîtriser le geste vocal**

* Réinvestir ses connaissances de l’appareil vocal : posture, respiration, tonicité du diaphragme, articulation, résonateurs, etc. 🞸
* Développer des techniques et des méthodes vocales : prise d’air, gestion des registres et intervalles, attention aux repères mélodiques, harmoniques et rythmiques, ressenti de la pulsation, diction, etc. 🞸

🞸 *Compétence pour partie travaillée et évaluée dans le cadre de l’enseignement obligatoire d’éducation musicale au collège*

**Titre du projet annuel :** ……………………………………………………………

*« Cet enseignement, interniveaux et intercycles, réunit des élèves de troisième année du cycle 3 (6e) et de chaque niveau du cycle 4 (5e, 4e et 3e). Il peut être suivi sur une ou plusieurs années et associe des élèves expérimentés à d'autres qui le découvrent. Il est organisé en projets annuels aboutissant à des concerts que peuvent enrichir des partenaires artistiques. Il mobilise des répertoires diversifiés, exigeants et adaptés aux projets comme aux voix des enfants et adolescents.* » Programme chant choral – Arrêté du 17 juillet 2018

**Description du projet musical de l’année, en référence au vadémécum « La chorale à l’école, au collège et au lycée » :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Eléments d’organisation** | |
| Effectif (*envisagé*) d’élèves participant à la chorale : | Effectif réalisé : |
| Modalités des répétitions : hebdomadaires  bihebdomadaires générales dont inter-établissements  Autres | |
| **Projet artistique et éducatif envisagé** | |
| Répertoire(s) envisagés(s) : | |
| Association de la chorale de l'établissement à d'autres unités d'enseignement (école, lycée) : | |
| Participation à d'autres projets d'éducation mises en œuvre dans l'établissement (théâtre, cinéma, danse, etc.) | |
| Collaboration avec des partenaires professionnels (artistes, structures culturelles et collectivités territoriales) : | |
| Indications sur le rayonnement de la chorale au sein de l'établissement et en dehors :  Concert(s) dans l’établissement  Concert(s) hors de l’établissement Concert(s)  Participation aux Chorallèges  Participation aux commémorations  Participation à la Rentrée en musique  Participation à la Fête de la musique  Participation à École en chœur  Autre(s) évènement(s) : | |
| **Eléments de budget** | |
| Montant des dépenses envisagées : | Montant des recettes envisagées : |
| Principaux postes de dépenses : | Financement de l’établissement  Aide de l’ACEIAN  Aides diverses (FSE, associations de parents, etc.)  Aides institutionnelles (DAAC, collectivités, etc.)  Autres : |
| **Implication du professeur responsable de la chorale dans la préparation et la réalisation du projet** | |
| Décrire brièvement les actions du professeur responsable de la chorale : | |

**Textes réglementant l’animation de la chorale :**

* [Arrêté du 9 janvier 2018](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/1/9/MENE1800789A/jo/texte) relatif à l’organisation des enseignements dans les classes de collège.
* [Arrêté du 7 juillet 2018](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=1)« programme de chant choral »
* [Vadémécum](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actualites/37/4/2018_vm_chorale_VDEF_953374.pdf) « La chorale à l’école, au collège et au lycée » *(téléchargement du document)*
* Arrêté du 9 novembre 2015 « Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) »
* [Circulaire n° 2016-201 du 13 décembre 2016](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=110814) « Chorales scolaires »
* Circulaire n°2015-057 du 29 avril 2015 « Missions et obligations réglementaires de service des enseignants des établissements publics d’enseignement du second degré »
* Circulaire n°2015-058 du 29 avril 2015 « Modalités d’attribution de l’indemnité pour mission particulière (IMP) ».

*(Possibilité d’inclure une feuille simple présentant le bilan de l’année passée)*